



Quantel

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les Ulis, le 06/10/2017

L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVE LE RAPPROCHEMENT ENTRE LE GROUPE QUANTEL ET LE GROUPE KEOPSYS

Les actionnaires de Quantel, réunis ce jour en assemblée générale mixte, ont approuvé le rapprochement avec le Groupe Keopsys par l'intégration de l'ensemble des sociétés du Groupe Keopsys au sein du Groupe Quantel, tel qu'annoncé le 23 juin et le 3 juillet 2017¹.

Ce rapprochement stratégique donne naissance à un nouveau champion européen des systèmes laser, fort de plus de 400 collaborateurs et de plus de 80 millions d'euros de chiffre d'affaires², présent en France, aux Etats-Unis et au Japon.

Avec une activité très rentable sur des marchés en pleine croissance, Keopsys apportera à Quantel son expertise sur la technologie des lasers à fibre, une large base de clients prestigieux notamment dans les secteurs Telecom et Industrie et des méthodes industrielles de production pour adresser des marchés de plus en plus compétitifs.

Marc Le Flohic, Président-Directeur général du Groupe Quantel, déclare « *je remercie les actionnaires de leur soutien à ce projet de rapprochement. Ils donnent ainsi naissance à un acteur européen de poids détenant un leadership technique et industriel de par sa maîtrise unique des technologies lasers les plus importantes et les plus innovantes. L'union de Quantel et Keopsys ouvre de fortes perspectives de croissance, en particulier dans les domaines de la défense, des capteurs optiques pour les marchés de l'automobile et l'environnement et dans le domaine médical. Les nombreuses synergies technologiques, industrielles et commerciales existantes et la forte motivation des équipes sont autant d'atouts favorisant le succès de ce nouveau projet d'entreprise.* »

Un communiqué de presse de compte rendu et de résultats des votes sera diffusé par Quantel dans les prochains jours.

Rappel des modalités du rapprochement

Le rapprochement est réalisé sous la forme d'un apport, à titre pur et simple, par Esira³ de l'intégralité des actions Keopsys, LEA Photonics et Sensup et de 99 % des parts sociales de Veldys (SCI détenant l'actif immobilier du site de Lannion) à Quantel.

L'opération de rapprochement était soumise aux conditions suspensives suivantes :

- l'obtention par Esira d'une demande de dérogation à l'obligation de déposer une offre publique visant les actions Quantel, qui aurait résulté de l'apport ;
- l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de Quantel.

¹ Voir les communiqués de presse publiés par Quantel le 23 juin et le 3 juillet 2017.

² Sur la base des informations financières pro forma non auditées pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, telle que présentées dans le document d'information (« Document E ») enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 19 septembre 2017 sous le n° E.17-067 et accessible sur les sites internet de Quantel (www.quantel.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org).

³ Esira, société holding du Groupe Keopsys, est contrôlée par M. Marc Le Flohic, Président-Directeur général de Quantel (voir le communiqué de presse publié par Quantel le 19 octobre 2016).

A cet égard, le collège de l'AMF réuni le 5 septembre 2017 a octroyé à Esira et Eurodyne ladite dérogation sur le fondement de l'article 234-9 3° du règlement général de l'AMF. Cette décision a été publiée le 18 septembre 2017 sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et n'a pas fait l'objet de recours dans le délai réglementaire.

L'assemblée générale des actionnaires de Quantel tenue ce jour a approuvé à 76 % (i) l'apport en nature à Quantel par Esira des actions et parts sociales qu'elle détient dans les sociétés Keopsys, LEA Photonics, Sensup et Veldys ainsi que (ii) la réalisation de l'augmentation de capital et la modification des statuts en résultant⁴, rendant effectif le rapprochement entre les deux groupes.

En conséquence de la réalisation de l'apport, Esira a reçu 6.939.441 actions ordinaires nouvelles Quantel et détient, directement et indirectement, 54,7 % du capital et 56,1 % des droits de vote de Quantel⁵. Ainsi, le capital social de Quantel a été porté de 8.832.016 à 15.771.457 actions ordinaires⁶.

Les modalités du rapprochement sont décrites de manière détaillée dans le document d'information (« Document E ») enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 19 septembre 2017 sous le n° E.17-067 et accessible sur les sites internet de Quantel (www.quantel.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org).

⁴ Conformément à l'engagement pris dans le cadre de l'obtention de la dérogation à l'obligation de déposer une offre publique visant les actions Quantel, Eurodyne a voté en faveur des résolutions relatives à l'apport à hauteur des deux tiers des voix dont elle dispose et contre ces mêmes résolutions à hauteur d'un tiers des voix dont elle dispose.

⁵ Esira détient directement 44 % du capital et 41,5 % des droits de vote de Quantel et la société Eurodyne (intégralement détenue par Esira) détient 10,7 % du capital et 14,6 % des droits de vote de Quantel (sur la base du nombre d'actions et de droits de vote théoriques au 30 septembre 2017).

⁶ Sur la base du nombre d'actions au 30 septembre 2017.

2 / 2

Fondé en 1970, le Groupe QUANTEL s'est imposé au cours des dix dernières années comme l'un des plus grands spécialistes mondiaux de la technologie laser à usages scientifiques (laboratoires de recherche, universités), industriels (marquage) et médical (ophtalmologie). Présent en France et aux USA, le Groupe QUANTEL a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 63 M€ dont plus de 65 % à l'international, réparti entre les applications scientifiques et industrielles (52 %) et médicales (48%) du laser.

Les actions de Quantel sont cotées au compartiment C d'Euronext Paris. FR0000038242 – QUA

www.quantel.fr



Quantel

Marc Le Flohic
Président Directeur Général
Tel. +33 (1) 69 29 17 00
info@quantel.fr

Quantel

Luc Ardon
Directeur Administratif et Financier,
Tel. +33 (1) 69 29 17 00
info@quantel.fr

Calyptus

Mathieu Calleux
Relations Investisseurs
Tel. +33(1) 53 65 37 91
quantel@calyptus.net